



**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

---

53439



Distr. : GENERALE

E/ECA/CM.17/24  
12 mars 1991

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Douzième réunion du Comité technique  
préparatoire plénier

Addis-Abeba (Ethiopie)  
29 avril - 7 mai 1991

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Vingt-sixième session de la Commission/  
dix-septième réunion de la Conférence  
des ministres

Addis-Abeba (Ethiopie)  
9 - 13 mai 1991

**QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL ET A L'ADMINISTRATION**

## INTRODUCTION

1. Par la résolution 242 (XI) du 23 février 1973 et dans un certain nombre de décisions ultérieures concernant le personnel et les questions administratives, la Conférence des ministres a demandé au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de présenter des rapports biennaux sur les questions relatives à l'administration générale et à la gestion du personnel présentant un intérêt pour les Etats membres. Le présent rapport est, par conséquent, soumis en application de ces décisions pour mettre à jour le dernier rapport soumis à la Conférence en 1989.

2. Le rapport porte spécialement sur des activités ayant trait à la gestion du personnel, la disponibilité des ressources et l'état d'avancement du projet relatif à la construction d'installations de conférence supplémentaires. Pour mieux faire comprendre la situation en ce qui concerne les effectifs au secrétariat de la CEA, des statistiques détaillées sont données dans les annexes au présent rapport. Il conviendrait de souligner dès le départ qu'en ce qui concerne le personnel, le rapport ne porte que sur les postes d'administrateurs, catégorie qui est soumise au principe de la répartition géographique.

### I. COMPOSITION DU PERSONNEL

3. Les effectifs du secrétariat de l'Organisation des Nations se répartissent en deux catégories:

- a) Postes stables, qu'ils soient créés par une décision de l'Assemblée générale et financés sur le budget ordinaire ou qu'ils soient financés par des ressources pour frais généraux;
- b) Postes pour une période de courte durée, financés avec des fonds pour des projets ou par des ressources extrabudgétaires.

#### A. Principe de la répartition géographique

4. Les directives de l'ONU en matière de recrutement du personnel appartenant à la catégorie soumise au principe de la répartition géographique, sont contenues dans la Charte, il s'agit en particulier des articles 8 et 101. L'Article 101, au paragraphe 3 stipule que "la considération dominante dans le recrutement et la fixation des conditions d'emploi du personnel doit être la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. Sera dûment prise en considération l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible". Ainsi la Charte prévoit le recrutement de personnel de la CEA dans des pays à l'extérieur de la région africaine, pour autant qu'il soit dûment tenu compte du principe mentionné plus haut. En pratique, ce principe définit le nombre de postes, c'est-à-dire le nombre minimum et maximum de fonctionnaires dans cette catégorie qu'un Etat membre peut normalement compter au sein du secrétariat de l'ONU dans son ensemble, y compris la CEA. Ce principe de la répartition géographique est fondé sur une formule établie par l'Assemblée générale. Par exemple, pour la grande majorité des Etats membres africains, le nombre de postes convenus est de 2 à 14.

5. A présent, 61 pays sont représentés au secrétariat de la CEA, sur ce nombre il y a 43 Etats membres africains et 18 situés hors d'Afrique. A la date du 31 décembre 1990, la CEA avait un total de 211 postes de la catégorie des administrateurs inscrits sur le budget ordinaire. Sur ce nombre, 166 sont occupés par des fonctionnaires de la région africaine (voir Annexe 1) contre 162 en 1989 et 27 postes (voir annexe II) sont occupés par des Etats membres non africains, ce qui donne 78,6 et 12,7 % respectivement. Neuf pays africains sont toujours sous-représentés contre

10 au cours de la période précédente. Ces pays sont l'Angola, le Cap Vert, Djibouti, la Guinée-Bissau, le Maroc, le Mozambique, la Namibie, les Seychelles et Sao Tomé-et-Principe. Les efforts se poursuivent pour qu'il y ait plus de pays représentés.

#### B. Situation sur le plan du recrutement

6. Au cours des dernières années, la CEA a fait l'objet de commentaires défavorables du fait qu'on estimait qu'elle ne pouvait utiliser les ressources mises à sa disposition en raison du taux élevé de postes vacants. En fait, il y a deux ans, le tableau d'effectifs de la CEA révélait 54 postes vacants, ce qui donnait un taux de 25,7 %. La situation s'est améliorée considérablement à tel point que le taux de vacance des deux dernières années a été réduit à 8,5 %. Il faut ajouter que ce pourcentage tient compte des postes qui seront vacants au cours de cette année à la suite de départs à la retraite.

#### C. Formation, perfectionnement du personnel et organisation des carrières

7. Les activités de formation professionnelle et linguistique se sont poursuivies au cours de la période 1989-1990. Le nombre des fonctionnaires inscrits aux cours normaux de langue arabe, anglaise et française était de 672 en 1989 et de 695 en 1990 tandis que celui des fonctionnaires suivant les cours de sténographie en anglais et en français était de 44 en 1989 et de 38 en 1990; 136 séminaires ont été organisés en 1989 et 43 en 1990.

8. Les domaines sur lesquels portaient les cours de formation, les stages et les séminaires étaient, entre autres, les suivants : Cours d'initiation et de secrétariat; utilisation des ordinateurs personnels tels que le système utilisant des disques (DOS), Word Perfect 5.1, Lotus 1-2-3 et dBASE IV; Supervision et "Train-the Trainer".

9. L'examen pour le passage de la catégorie G à la catégorie P (pour passer de la catégorie des services généraux à celle des administrateurs), l'examen d'aptitude linguistique visant à assurer un équilibre linguistique au sein du secrétariat, l'examen d'aptitude aux fonctions de traducteurs/rédacteurs, de correcteurs d'épreuves et de sténographes-rédacteurs de séance ont été organisés à l'intention des fonctionnaires en 1989 et en 1990, leur offrant ainsi des possibilités d'organisation de carrière et d'avancement.

#### D. Situation des femmes au sein du secrétariat

10. En application de la résolution de l'Assemblée générale fixant à 30 % à la fin de 1990, le nombre des femmes au sein du secrétariat et conformément à la déclaration faite il y a deux ans et tendant à instituer un système de suivi qui permettrait d'avoir un aperçu global de l'évolution tant de la situation des femmes que de leur nombre au sein du secrétariat, une "Equipe spéciale sur les femmes à la CEA (TAFWE) a été constituée et a joué un rôle important pour ce qui est de présenter des avis au Secrétaire exécutif sur les politiques ayant trait au recrutement et à l'organisation des carrières des femmes au sein du secrétariat. Grâce à tous ces efforts, la représentation des femmes, au cours de la période considérée est passée de 11,5 à 16,3 %, résultat dont s'est louée l'Assemblée générale à sa dernière session.

## II. INSTALLATIONS ET SERVICES DE CONFERENCE

### A. Etat d'avancement du projet de construction

11. Depuis la dernière période ayant fait l'objet d'un rapport, les activités entreprises conformément à la résolution 42/211 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1987 ont été, entre autres, les suivantes :
- a) Un accord complémentaire à l'Accord de siège a été signé le 18 janvier 1990, par lequel le Gouvernement de la République populaire et démocratique d'Ethiopie a fait don à l'Organisation des Nations Unies d'un terrain supplémentaire de 42 000 m<sup>2</sup> comme site pour le projet de construction. Par un échange de lettres effectué le même jour, le Gouvernement garantissait, entre autres, l'importation en franchise des matériels et équipements nécessaires pour le projet de construction;
  - b) La phase d'études techniques a été achevée et les spécifications ainsi que d'autres documents d'appels d'offres ont été mis sous leur forme finale;
  - c) Des études ont été faites pour l'installation d'une station terrienne de réception par satellite, nécessaire pour répondre aux besoins de la CEA, en matière de communication eu égard notamment aux nouvelles installations de conférence et à d'autres bureaux des Nations Unies en Ethiopie. Un nouveau système téléphonique numérique compatible avec le système de communications des Nations Unies dans le monde a été également inclus dans les études;
  - d) Des annonces pour la pré-sélection d'entrepreneurs en construction ont été publiées dans le monde entier en mars 1990. Cependant, en raison du nombre relativement limité des réponses, le délai a été prolongé d'un mois. A cette date, 34 entrepreneurs de 16 pays avaient fait savoir qu'ils étaient intéressés;
  - e) La pré-sélection des entrepreneurs ayant manifesté leur intérêt s'est achevée à la fin de mai et des appels d'offres ont été lancés en juin 1990 à 17 entrepreneurs/consortiums représentant des sociétés de 12 pays;
  - f) A la mi-août, le Gouvernement avait achevé les opérations de dégagement du site;
  - g) Un certain nombre d'entrepreneurs ont demandé que la période pour les appels d'offres soit portée de deux à dix semaines. Il a été estimé qu'il serait bon pour le projet que la période soit prolongée et une prolongation de 20 jours a été par conséquent décidée. A la suite d'autres demandes des entrepreneurs, une autre prolongation de 14 jours a été accordée. Des offres de 10 entrepreneurs ont été reçues le 18 octobre 1990;
  - h) Au début de février, le métreur vérificateur, les architectes/ingénieurs et l'Organisation ont dépouillé les offres et l'offre la moins élevée acceptable a été approuvée le 15 du même mois pour un montant de 78 523 400 dollars E.-U.
  - i) L'accord de construction a été signé entre l'Organisation des Nations Unies et l'entrepreneur retenu, le 22 février 1991. Le même jour, il y a eu une cérémonie au cours de laquelle le Président du pays hôte a posé la première pierre des nouvelles installations;

j) Le coût estimatif de l'ensemble du projet, était, aux prix de 1990, 107 576 900 dollars E.-U. et il est prévu que les travaux durent 36 mois à partir du 29 avril 1991.

### B. Services de conférence

12. Au cours de la période considérée, la CEA a continué d'assurer le service des conférences avec le personnel en poste, en recrutant du personnel contractuel, en particulier des traducteurs et des interprètes.

13. La situation est cependant devenue critique en raison du taux de vacance élevé dans les services de traduction. Cela s'explique par la politique actuelle du secrétariat de l'ONU et donc de la CEA qui veut que les postes de traducteurs soient pourvus par des candidats ayant été reçus à un concours dans une des langues officielles de l'Organisation. Cet examen est organisé périodiquement en fonction du nombre de postes vacants et du nombre de candidats sur le fichier. En application de cette même politique, les candidats ayant réussi l'examen sont nommés à des postes vacants dans tous les postes d'affectation de l'ONU. Actuellement, aucun candidat ne figure sur le fichier de l'ONU.

14. Lors de l'organisation du concours, il est veillé tout particulièrement à recruter des candidats originaires de la région desservie par la CEA. En particulier, l'Assemblée générale, dans sa résolution 45/248, Partie B, Section II du 21 décembre 1990, a demandé au Secrétaire général, entre autres, de faire le nécessaire pour rétablir un programme de formation de traducteurs/rédacteurs dans toutes les langues officielles de la Commission économique pour l'Afrique, de qualité comparable à celle des autres programmes de formation analogues de l'Organisation et de tout mettre en oeuvre pour utiliser les moyens et les compétences existant dans la région; de prendre les mesures voulues pour engager immédiatement les candidats qui, à la fin de leur formation, auront passé avec succès le concours de traducteur/rédacteur et de rendre compte à l'Assemblée générale, à sa quarante-sixième session sur les mesures prises dans le cadre du projet de budget-programme pour l'examen biennal 1992-1993.

15. De fait, le secrétariat examine toutes les possibilités mentionnées dans la résolution et on s'attend à une amélioration notable des services de traduction et d'interprétation dans toutes les langues officielles de la Commission économique pour l'Afrique.

### III. INSTALLATION DE MATERIEL DE BUREAUTIQUE

16. A la fin de 1989, une étude sur l'importance du matériel de bureautique à la CEA a été entreprise dans le but d'évaluer les besoins de la Commission en matière d'informatique moderne pour appuyer ses activités. L'étude a révélé que le fonctionnement de la CEA était très gravement entravé du fait d'installations techniques dépassées. Seulement un service, le central dactylographique, était assez bien équipé en machines de bureau électroniques. Dans toute la CEA, il n'existait qu'une centaine d'ordinateurs personnels et 40 imprimantes, alors que l'étude des besoins avait montré qu'il fallait 360 micro-ordinateurs et 300 imprimantes supplémentaires. Les installations et services de dactylographie étaient totalement insuffisants. La plus grande partie du matériel d'impression et de reproduction était hors d'usage, faute de pièces de rechange ou ne pouvait plus être réparé de façon économique. Les machines de traitement de texte, les tableurs, la base de données du logiciel de publication informatisée étaient très peu utilisés. Le nombre des techniciens qualifiés était très faible, bien qu'un plus grand nombre puisse être formé par les institutions locales. En résumé, l'étude a montré en fait que l'obsolescence des installations gênait très grandement la CEA dans l'exécution de son mandat.

17. A sa session d'été de 1990, le Conseil économique et social a examiné la résolution 682 (XXV) de la Conférence des ministres de la CEA, intitulée : "Amélioration des moyens techniques de la Commission économique pour l'Afrique". Par cette résolution, le Secrétaire général était prié de fournir au secrétariat de la CEA le matériel bureautique et l'équipement informatique nécessaires pour assurer son fonctionnement optimal et lui permettre de mieux servir ses Etats membres.

18. Du fait de cette situation, il a été estimé qu'il était urgent d'améliorer le matériel de bureautique à la CEA et l'Assemblée générale a, à sa dernière session, dégagé des crédits pour l'exécution du projet d'installation du matériel de bureautique.

#### A. Eléments et caractéristiques du projet

19. A la suite de l'ouverture de crédits pour le projet, l'exécution a commencé presque immédiatement par l'achat des ordinateurs et du logiciel. L'installation de l'équipement et la formation ont commencé en février 1991 et se poursuivent normalement grâce à une planification soigneuse préalable et à une bonne coordination entre la CEA et le Siège.

20. Les éléments du projet sont les suivants :

- a) Acquisition de micro-ordinateurs, du matériel connexe et du logiciel;
- b) Installation;
- c) Programme de formation du personnel;
- d) Arrangements dans le domaine de l'entretien.

21. Il est estimé que les phases d'acquisition et d'installation seront achevées au cours des quatre premiers mois de 1991 et que le programme de formation du personnel débutera après l'installation du matériel et prendra cinq à six mois. Une section des systèmes d'information au sein de la Division de l'administration et des services de conférence aura la responsabilité principale de l'exécution et de la gestion du projet.

#### B. Installations et services d'impression

22. IL est clair qu'il est nécessaire d'améliorer et de moderniser les installations et services d'impression de la CEA, en partie en raison de l'introduction d'ordinateurs personnels pour traitement de textes.

23. Une étude très poussée a été effectuée en 1990 pour définir les besoins et déterminer le matériel à acquérir. Le premier lot de matériel a déjà été installé et le projet sera achevé à la fin de 1991.

24. La modernisation permettra de produire les documents et les publications à temps et la qualité en sera améliorée. Il s'agira entre autres, de créer un service de publication électronique, et de moderniser le matériel d'impression, ce qui supprimera les méthodes de production manuelles actuelles.

C. Coût total estimatif

25. Le coût total de l'exécution du projet d'automatisation en 1991 est estimé à 2 898 000 dollars E.-U.

**IV. RESSOURCES FINANCIERES**

26. Initialement, les crédits ouverts sur le budget ordinaire en faveur de la CEA pour la période biennale 1990-1991 s'élèvent à 88 799 900 E.-U. alors que les crédits approuvés pour la période biennale 1988-1989 par l'Assemblée générale étaient de 51 207 200 dollars. Cela représente un accroissement de 37 592 700 des ressources au titre du budget ordinaire entre les deux périodes biennales 1988-1989 et 1990-1991. Les allocations de crédits au titre du budget ordinaire reçues jusqu'ici pour la période 1990-1991 s'élèvent à 34 548 700 dollars et les allocations prévues pour 1991 seront de 44 251 200 dollars. L'augmentation du montant des crédits ouverts durant la période biennale et l'augmentation qui s'en suit des allocations de 1991 s'expliquent par le fait qu'il y aura davantage d'activités en ce qui concerne le projet de construction à Addis-Abeba puisque c'est le moment du démarrage effectif des travaux de construction. On s'attend à ce que le montant total des allocations de crédits pour l'ensemble de la période biennale soit à peu près égal à celui des crédits ouverts.

27. Le montant des dépenses extrabudgétaires pour l'appui aux activités opérationnelles et de fond pour la période biennale 1990-1991 est estimé à 30 283 700 dollars E.-U. contre 27 694 845 dollars pour les dépenses effectives engagées pour la période biennale 1988-1989.

28. Le présent rapport est soumis à la Conférence des ministres pour information.

## Annexe I

Postes de la catégorie des administrateurs soumis à la répartition géographique,  
(pays africains) au 31 décembre 1990

	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total CEA	Total ONU	N.P.S
Algérie	-	-	1	-	-	-	-	1	19	5-14
Angola	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2-14
Bénin	-	-	-	1	1	1	1	4	7	2-14
Botswana	-	-	-	-	-	-	1	1	2	2-14
Burkina Faso	-	-	1	2	1	1	1	6	6	2-14
Burundi	-	-	-	-	-	3	1	4	10	2-14
Cameroun	-	1	-	1	2	3	1	8	14	2-14
Cap Vert	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2-14
République centrafricaine	-	-	-	-	-	-	1	1	4	2-14
Tchad	-	-	-	1	-	2	-	3	3	2-14
Comores	-	-	-	-	-	1	-	1	2	2-14
Congo	-	-	-	2	1	1	-	4	7	2-14
Côte d'Ivoire	-	-	-	-	2	3	2	7	11	3-14
Djibouti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2-14
Egypte	-	-	-	-	1	-	-	1	10	4-14
Guinée équatoriale	-	-	-	-	-	-	1	1	3	2-14
Ethiopie	-	-	-	2	2	3	4	11	29	3-14
Gabon	-	-	-	-	-	-	1	1	3	2-14
Gambie	-	-	-	2	1	-	-	3	8	2-14
Ghana	-	-	-	-	-	1	-	1	15	3-14
Guinée	-	-	-	1	-	1	-	2	6	2-14
Guinée-Bissau	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2-14
Kenya	-	-	1	1	3	-	-	5	15	3-14
Lesotho	-	-	-	-	1	1	-	2	7	2-14
Libéria	-	-	-	1	-	1	3	5	10	2-14
Jamahiriya arabe libyenne	-	-	1	-	-	-	-	1	7	6-16
Madagascar	-	-	1	-	2	1	2	6	9	2-14
Malawi	-	-	2	3	2	2	-	9	9	2-14

N.P.S. = Nombre de postes souhaitable.



Postes de la catégorie des administrateurs soumis à la répartition géographique, (pays africains)  
au 31 décembre 1990  
 (suite)

	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total CEA	Total ONU	N.P.S
Mali	-	-	1	-	5	4	1	11	11	2-14
Mauritanie	-	-	-	-	-	1	-	1	5	2-14
Maurice	-	-	-	3	-	-	-	3	13	2-14
Maroc	-	-	-	-	-	-	1	1	11	3-14
Mozambique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2-14
Namibie	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2-14
Niger	-	-	-	-	1	1	-	2	4	2-14
Nigéria	1	-	1	1	-	1	-	4	15	8-17
Rwanda	-	-	-	-	-	3	-	3	3	2-14
Sao Tome-et-Principe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2-14
Sénégal	-	-	1	-	2	6	3	12	16	2-14
Seychelles	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2-14
Sierra Léone	-	-	-	2	3	-	-	5	14	2-14
Somalie	-	-	-	-	1	-	-	1	12	2-14
Afrique du Sud	-	-	-	-	-	-	-	-	11	10-19
Soudan	-	-	1	1	2	-	-	4	10	3-14
Swaziland	-	-	-	-	-	2	-	2	4	2-14
Togo	-	-	-	-	-	2	1	3	6	2-14
Tunisie	-	-	-	1	-	1	-	2	21	3-14
Ouganda	-	-	-	1	1	1	2	5	14	3-14
République-Unie de Tanzanie	-	-	-	1	5	1	1	8	19	3-14
Zaïre	-	-	1	-	2	3	-	6	15	3-14
Zambie	-	-	-	1	1	3	-	5	10	2-14
Zimbabwe	-	-	1	-	-	1	-	2	7	3-14
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>28</b>	<b>42</b>	<b>55</b>	<b>28</b>	<b>168</b>		

N.P.S = Nombre de postes souhaitable.

Annexe II

Postes de la catégorie des administrateurs soumis à la répartition géographique,  
(pays non africains) au 31 décembre 1990

	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total CEA	Total ONU	N.P.S
Australie	-	-	1	-	1	-	-	2	27	26-35
Brésil	-	-	-	1	-	-	-	1	28	27-37
Canada	-	-	-	2	-	1	-	3	53	45-61
Finlande	-	-	-	-	-	1	-	1	11	10-19
France	-	-	-	-	-	2	-	2	107	86-116
Allemagne	-	-	-	-	2	-	-	2	126	126-170
Inde	-	-	-	-	-	1	-	1	37	29-39
Israël	-	-	-	-	-	-	1	1	14	5-15
Jamaïque	-	-	-	-	-	1	-	1	17	2-14
Philippines	-	-	-	-	1	-	-	1	65	5-15
Espagne	-	-	-	-	1	-	-	1	30	31-42
Suède	-	-	-	-	-	-	1	1	27	20-30
Suisse	-	-	-	1	-	-	-	1	14	
Royaume-Uni	-	-	-	-	1	-	1	2	84	68-93
Etats-Unis d'Amérique	-	-	-	-	-	1	-	1	385	327-442
URSS	-	-	-	1	3	-	2	6	157	137-185
<b>TOTAL</b>	-	-	1	5	9	7	5	27		

N.P.S. = Nombre des postes souhaitable.